



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
30/05/2023

**ARRÊTÉ PORTANT
règlementant de circulation Fête de la MJC**

Acte n° 2023-6.1/56

Le Maire de Lherm,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation de l'animation « Fête de la MJC » par la MJC en date du samedi 10 juin 2023 sur l'Esplanade Binaced Valcarca

Vu la demande formulée par la MJC,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une partie de la voie communale contournant la salle des fêtes par l'Esplanade Binaced Valcarca sera interdite à la circulation, sauf pour les services de secours, le samedi 10 juin 2023 de 09h à 22h.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la voie de contournement du Collège, route de Saint-Hilaire, Passage de l'Europe pour accéder aux installations sportives (skate park, terrains de foot, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente) et à la maison de retraite « La Chêneraie ».

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, le Président de la MJC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN

